

Affaire n°2021 - 055

BOURSE COMMUNALE EN FAVEUR DES ETUDIANTS

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une aide aux étudiants au titre de l'année universitaire 2021/2022.

Les critères à retenir sont les suivants :

- Le candidat doit habiter Bras-Panon ou avoir ses répondants (père, mère ou tuteur légal)
- Être étudiant
- Ne pas être en situation de double échec (redoublement ou changement d'orientation)
- Les ressources retenues sont celles du foyer parental du candidat :

☞ Quotient familial inférieur à 530,00 € :

↳ Le montant proposé est de 500,00 €

☞ Quotient familial compris entre 530 € et 600 € :

↳ Le montant proposé est de 300,00 €

☞ Quotient familial supérieur à 600,00 € :

↳ Le montant proposé est de 150,00 €

La commission des affaires scolaires et de la restauration a émis un avis favorable le 18 mars 2021.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les montants et critères d'attribution de la bourse communale annuelle aux étudiants.



Le Maire,

Jeannick ATCHAPA